

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 20 mars 2012, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Denis Charron  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Monsieur le conseiller Armand Hubert  
Monsieur le conseiller Réjean Major  
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand  
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe  
Monsieur le conseiller Pierre Renaud  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Réal Rochon  
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon  
Monsieur le conseiller Ota Hora  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Monsieur le conseiller Morris O'Connor  
Monsieur le conseiller Robert Coulombe  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac-Sainte-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général ainsi que madame Caroline Pétrin, secrétaire-trésorière adjointe.

Deux journalistes sont également présents ainsi que quelques citoyens.

**Ouverture de la séance par le préfet**

---

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

2012-R-AG083

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant les points suivants au varia :

- 900-1 MTQ – Transport des poids lourds;
- 900-2 Compostelle – Fondation québécoise du cancer – Appui à Michel Riel;
- 900-3 Rapport annuel du Centre local de développement;
- 900-4 Cahier des Loisirs – Printemps-Été 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Dépôt du rapport d'activités du préfet**

---

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités pour la période du 20 février au 20 mars 2012.

2012-R-AG084

**Poste de DGA-Greffe – Comité de sélection**

---

**Considérant** la résolution 2012-R-AG034 concernant le processus de dotation au poste de DGA-Greffe;

**Considérant** qu'il y a lieu de former un comité de sélection aux fins des entrevues prévues le 2 avril prochain avec les candidats qui seront présélectionnés;

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser le comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat suite aux résultats obtenus lors de la journée d'entrevue.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de former un comité de sélection pour la dotation du poste de DGA-Greffe et d'y nommer les personnes suivantes : monsieur le préfet Pierre Rondeau, monsieur le conseiller Alain Fortin, madame Lynn Kearney, trésorière et directrice générale adjointe et monsieur André Beauchemin, directeur général. Il est de plus résolu d'autoriser le comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat suite aux résultats obtenus lors de la journée d'entrevue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Note au procès-verbal – Projet de loi 89 – Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect – Mobilisation**

---

Le directeur général informe les membres du conseil de l'état de situation relatif aux dispositions contenues au projet de loi 89 qui prévoient des dispositions jugées appropriées pour des entreprises, mais peu adaptées aux institutions, municipales en l'occurrence. Ces dispositions consistent notamment en des obligations de déclaration d'antécédents et l'imposition de pénalités. La MRC Montclam a initié une ferme mobilisation du monde municipal qui s'est soldée par une directive administrative du MDDEP demandant à ses officiers l'exonération systématique des municipalités de ces exigences. Même si les unions municipales se sont déclarées satisfaites de cette mesure, certains jugent inacceptable que le libellé de la Loi n'ait pas été modifié, ce ministère pouvant donc toujours exiger la production des documents visés à sa discrétion.

2012-R-AG085

**Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 22 février au 20 mars 2012**

---

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques de la MRC pour la période du 22 février au 20 mars 2012, totalisant un montant de 159 356,05 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG086

**Prélèvements bancaires – MRC – Période du 22 février au 20 mars 2012**

---

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires de la MRC pour la période du 22 février au 20 mars 2012 totalisant un montant de 151 166,54 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG087

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 20 mars 2012**

---

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 20 mars 2012 totalisant un montant de 86 415,76 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG088

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 20 mars 2012**

---

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 20 mars 2012 totalisant un montant de 18 082,00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **Certificat de disponibilité des crédits**

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

---

**André Beauchemin,**  
**Secrétaire-trésorier et directeur général**

2012-R-AG089

#### **Adoption du règlement no 2012-232 *Règlement modifiant le règlement 2010-215 et augmentant la rémunération du préfet suppléant***

---

**Considérant** la présentation, pour adoption, du Règlement cité en titre;

**Considérant** qu'un avis de motion précédant l'adoption de ce règlement et portant le numéro 2012-R-AG044 a dument été donné par monsieur le conseiller Yvon Quevillon lors de la séance ordinaire du conseil du 21 février 2012;

**Considérant** que copie du projet du présent règlement a été remise aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**Considérant** que le préfet fait mention de l'objet du règlement et de sa portée.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2012-232 *Règlement modifiant le règlement 2010-215 et augmentant la rémunération du préfet suppléant*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **Note au procès-verbal – Comité technique en sécurité-incendie – Représentation des municipalités**

---

Plusieurs municipalités ont exprimé leur avis quant à leur représentation au comité technique en sécurité-incendie. Par ailleurs, il est soulevé qu'un fonctionnement efficace de ce comité ne peut être atteint s'il comporte ± 35 personnes. Sur recommandation du comité du conseil (CSP-SI), il y aura donc des modifications qui seront apportées à la structure de ces comités afin de satisfaire tout le monde et d'améliorer l'efficacité.

2012-R-AG090

#### **Adoption du règlement 2012-234 – *Règlement sur les appareils de chauffage à combustible solide dans les bâtiments dans les TNO par la MRC***

---

**Considérant** la présentation, pour adoption, du Règlement cité en titre;

**Considérant** qu'un avis de motion précédant l'adoption de ce règlement et portant le numéro 2012-R-AG016 a dument été donné par monsieur le conseiller Laurent Fortin lors de la séance ordinaire du conseil du 17 janvier 2012;

**Considérant** que copie du projet du présent règlement a été remise aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**Considérant** que le préfet fait mention de l'objet du règlement et de sa portée.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2012-234 *Règlement sur les appareils de chauffage à combustible solide dans les bâtiments dans les TNO par la MRC*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG091

**Baisse des primes d'assurances suite à l'adoption du SCRSI – Appui à la MRC des Maskoutains**

---

**Considérant** la résolution numéro 12-01-22 de la MRC des Maskoutains;

**Considérant** que dans le cadre de l'élaboration des schémas de couverture de risques en sécurité incendie, le ministère de la Sécurité publique a toujours soutenu que de tels schémas, avec le temps, auraient des impacts positifs pour les citoyens en ce qui a trait à l'évolution des primes d'assurance;

**Considérant** que, du côté des municipalités, la Mutuelle des municipalités du Québec a déjà clairement pris position de sorte que les municipalités assurées bénéficieront d'une réduction de prime, sous réserve non seulement que le schéma soit en vigueur, mais que toute municipalité concernée se conforme à son plan de mise en oeuvre;

**Considérant** qu'il est important que le ministère de la Sécurité publique s'assure que la population puisse aussi bénéficier d'une réduction de leurs primes d'assurance;

**Considérant** la recommandation du comité sécurité incendie du 13 mars dernier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appui la résolution numéro 12-01-22 de la MRC des Maskoutains et interpelle à nouveau le ministre de la Sécurité publique, monsieur Robert Dutil, afin que son ministère mène à terme les démarches entreprises de manière à s'assurer que l'entrée en vigueur des schémas de couverture de risques en sécurité incendie entraîne des effets positifs sur les primes d'assurance applicables à l'ensemble des citoyens concernés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG092

**Envoi des rôles d'évaluation des municipalités à la centrale d'urgence CLR – Recommandation aux municipalités**

---

**Considérant** que les membres du comité sécurité-incendie demandent au coordonnateur du service d'obtenir un compte-rendu du cheminement du dossier relatif à la renégociation de la centrale CLR;

**Considérant** que la renégociation doit avoir pour but d'obtenir une baisse du contrat de service;

**Considérant** la demande de la centrale CLR aux municipalités locales en ce qui a trait à l'envoi des rôles d'évaluations;

**Considérant** la recommandation du comité sécurité-incendie du 13 mars 2012.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau recommande aux municipalités locales d'attendre le dénouement des négociations avant d'envoyer leurs rôles d'évaluation à la centrale CLR.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG093

**Adoption du rapport annuel 2011 du centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** que conformément aux exigences du certificat d'autorisation (CA) octroyé par le Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'opération du centre de transfert de matières résiduelles et un écocentre, le service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement de la MRC produit un rapport annuel;

**Considérant** le dépôt du rapport annuel 2011;

**Considérant** que le comité de l'Environnement, lors de sa rencontre de travail du 1er mars, a pris connaissance du document et en recommande son adoption par le Conseil.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter le rapport d'opérations 2011 du Centre de traitement des boues de fosses septiques. Il est de plus résolu de demander au service du greffe de faire parvenir une copie dudit rapport aux autorités compétentes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi qu'aux municipalités locales concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG094

**Entente intermunicipale visant l'octroi et la gestion d'un contrat pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'installations de traitement des matières résiduelles visées produites en Outaouais qui lie la Ville de Gatineau et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Autorisation de signature**

**Considérant** que la MRCVG préconise la valorisation des déchets ultimes plutôt que leur enfouissement;

**Considérant** que l'entière région administrative de l'Outaouais ne dispose d'aucun site autorisé sur son territoire ni d'enfouissement ni de valorisation de déchets ultimes d'origine domestique;

**Considérant** que la MRCVG s'intéresse à la valorisation des déchets ultimes depuis 2006 par le biais du Comité ad hoc sur la gestion des matières résiduelles en Outaouais;

**Considérant** que la MRCVG participe depuis 2008 au comité chapeauté par la Ville de Gatineau qui a comme but d'identifier et mettre sur pied une solution régionale pour la valorisation des déchets ultimes sur le territoire de l'Outaouais;

**Considérant** que l'étape de préqualification menée par ce dernier comité est maintenant complétée et que quelques entreprises se sont qualifiées en tant soumissionnaires potentiels dans le cadre d'un appel d'offres;

**Considérant** que la MRCVG a pu prendre connaissance du document d'appel d'offres et y apporter certaines rectifications;

**Considérant** que les articles 569 à 624 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure une entente relativement à toute ou à une partie d'un domaine de compétence;

**Considérant** que la signature de l'entente mentionnée ci-haut lie la MRCVG à la Ville de Gatineau et au processus d'appel d'offres;

**Considérant** qu'aucune alternative n'est en vue pour le traitement ni même l'enfouissement des déchets ultimes dans la région de l'Outaouais à une échelle convenable pour desservir la Ville de Gatineau et les MRC de Pontiac, des Collines-de-l'Outaouais et de La Vallée-de-la-Gatineau.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu d'autoriser M. Pierre Rondeau, préfet et M. André Beauchemin directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, l'entente concernée par les présentes avec la Ville de Gatineau.

Monsieur le conseil Réal Rochon désire inscrire sa dissidence pour ce point.

**ADOPTÉE**

2012-R-AG095

**Adoption du Règlement 2012-235 modifiant les règlements 2011-230 et 2009-204 aux fins de répartir les quotes-parts afférentes aux charges découlant de la compétence de la MRC en matière de gestion des matières recyclables au prorata de la population officielle**

**Considérant** la présentation, pour adoption, du Règlement cité en titre;

**Considérant** qu'un avis de motion précédant l'adoption de ce règlement et portant le numéro 2012-R-AG057 a dument été donné par monsieur le conseiller Réal Rochon lors de la séance ordinaire du conseil du 21 février 2012;

**Considérant** que copie du projet du présent règlement a été remise aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**Considérant** que le préfet fait mention de l'objet du règlement et de sa portée.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau adopte le *Règlement 2012-235 modifiant les règlements 2011-230 et 2009-204 aux fins de répartir les quotes-parts afférentes aux charges découlant de la compétence de la MRC en matière de gestion des matières recyclables au prorata de la population officielle.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG096

**Adoption du Règlement 2012-236 portant sur la déclaration de compétence de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau dans le domaine du traitement des déchets ultimes à l'exclusion de la collecte sur les municipalités de Denholm, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie et Low**

---

**Considérant** la présentation, pour adoption, du Règlement cité en titre;

**Considérant** que la MRC a signifié aux municipalités locales la résolution numéro 2011-R-AG-368 annonçant son intention de déclarer sa compétence à l'égard de l'objet visé par les présentes et le règlement le 23 novembre 2011;

**Considérant** qu'un avis de motion précédant l'adoption de ce règlement et portant le numéro 2011-R-AG369 a dument été donné par monsieur le conseiller Garry Lachapelle lors de la séance ordinaire du conseil du 23 novembre 2011;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, en vertu de l'article 678.0.2.7, peut adopter et mettre en vigueur le présent règlement entre les quatre-vingt-dixième et cent quatre-vingtième jours qui suivent la signification de la résolution numéro 2011-R-AG368 aux municipalités visées, soit à compter du 21 février 2012, mais à une date n'excédant pas le 21 mai 2012;

**Considérant** que copie du projet du présent règlement a été remise aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**Considérant** que le préfet fait mention de l'objet du règlement et de sa portée.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Garry Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau adopte le *Règlement 2012-236 portant sur la déclaration de compétence de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau dans le domaine du traitement des déchets domestiques à l'exclusion de la collecte sur les municipalités de Denholm, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie et Low*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG097

**Avis de motion – Présentation à une séance ultérieure du projet de règlement abrogeant le règlement 98-107 « Règlement de tarification pour l'analyse par le comité consultatif agricole de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'une demande d'autorisation équivalent à une exclusion par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec ou une inclusion dans une zone agricole désignée »**

---

Avis est donné par monsieur le conseiller Pierre Chartrand qu'un projet de règlement concernant l'abrogation du règlement 98-107 « Règlement de tarification pour l'analyse par le comité consultatif agricole de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'une demande d'autorisation équivalent à une exclusion par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec ou une inclusion dans une zone agricole désignée » , sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2012-R-AG098

**FSTD Volet 1 – Subvention de 12 500 \$ au Comité consultatif de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en matière de forêt de proximité**

---

**Considérant** la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier appelée à remplacer la Loi sur les forêts à compter du 1er avril 2013;

**Considérant** la résolution 2011-R-AG284 du 20 septembre 2011 par laquelle la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demanda d'une part au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) que ses actuelles terres publiques intramunicipales deviennent une forêt de proximité et indiquait d'autre part sa volonté de présenter au MRNF un projet pilote d'agrandissement de sa forêt de proximité afin d'en assurer la pérennité;

**Considérant** qu'un comité de travail de la Vallée-de-la-Gatineau étudie depuis février 2011 la rentabilité et le bienfait des retombées d'une forêt de proximité efficace, rentable et capable de supporter les communautés dans leur développement;

**Considérant** que des ajustements de territoire aux fins d'efficacité peuvent être considérés dans les nouvelles forêts de proximité;

**Considérant** que des agrandissements appréciables aux fins de rendements peuvent être considérés comme nouveau projet;

**Considérant que** le MRNF a précisé lors d'une séance d'information qui s'est tenue à Maniwaki le 13 septembre 2011 qu'une première vague de quinze (15) projets sera autorisée en 2012 à l'échelle de la province pour une application opérationnelle au 1<sup>er</sup> avril 2013;

**Considérant** l'importance pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de faire partie intégrante de cette première vague de projets;

**Considérant** la nécessité de constituer un dossier étayé à cette fin par l'entremise d'une équipe de professionnels;

**Considérant** le mandat du nouveau Comité consultatif de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en matière de forêt de proximité visant à réunir ladite équipe et à produire un devis technique détaillé à soumettre au MRNF;

**Considérant** le coût total du projet d'un montant de 25 000 \$, dont une mise de fonds de 12 500 \$ provenant du fond TPI;

**Considérant** que le projet est identifié dans les actions liées au Plan de développement et de diversification économique 2010-2015 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau « Élaboration et mise en place de projet de forêt de proximité »;

**Considérant** que le promoteur est la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, partie au Contrat de diversification et de développement 2009-2013 dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (Volet 1) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et que le projet bénéficiera aux autres municipalités dévitalisées du territoire;

**Considérant** la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 1er mars 2012 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu :

- D'octroyer un financement de douze-mille-cinq-cents dollars (12 500 \$) au Comité consultatif de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en matière de forêt de proximité pour ses travaux visant notamment la production d'un devis technique pour l'agrandissement de sa forêt de proximité;
- De conditionner la subvention au financement total du projet et à sa réalisation;
- De considérer la présente résolution incluant les considérants ainsi que le formulaire de demande comme faisant office de protocole d'entente s'agissant d'un projet interne à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- D'autoriser le préfet et/ou le directeur général à signer les documents requis dans le cadre de ce financement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG099

**Pacte rural – Subvention de 20 000 \$ à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour la réalisation de son Plan local d'action de lutte contre la pauvreté**

**Considérant** que le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 prévoit la création des Alliances pour la solidarité, financé par le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

**Considérant** qu'une Alliance est une entente signée entre la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et, dans le cas de l'Outaouais, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) qui agira à titre de gestionnaire des fonds;

**Considérant** que les objectifs de l'Alliance pour la solidarité sont de développer au coeur de chaque région du Québec une stratégie globale et intégrée pour le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté;

**Considérant** que dans le cadre de cette entente la CRÉO est tenue de déposer un plan d'action régional auprès du Ministère tandis que chaque MRC de l'Outaouais se doit d'élaborer un plan d'action local concerté à partir des problématiques et enjeux identifiés sur le territoire;

**Considérant** que le dépôt du plan d'action local est un prérequis pour l'obtention des sommes réservées à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de cette entente qui sont d'un montant de 682 142 \$ sur trois ans (2012-2015);

**Considérant que** l'élaboration d'un tel plan suppose l'embauche d'une ressource humaine, tel que l'a convenu la Table de développement social;

**Considérant** le coût total du projet estimé à 60 000 \$ pour la période mars 2012 à mars 2013;

**Considérant** la participation de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais (ASSSO) à hauteur de 40 000 \$;

**Considérant** la demande d'aide financière au Pacte rural pour un montant de 20 000 \$;

**Considérant** les retombées importantes de cet investissement pour les projets futurs du milieu pour le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté;

**Considérant** la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 1er mars 2012 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu :

- D'octroyer un financement de vingt-mille dollars (20 000 \$) à même les fonds du Pacte rural pour l'embauche par l'entité appropriée d'une ressource humaine chargée d'élaborer, puis de mettre en oeuvre sous réserve de fonds suffisants, un plan d'action local de lutte contre la pauvreté pour le compte de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- De conditionner la présente subvention au financement total du projet et à sa réalisation;
- De considérer que la présente résolution, incluant les considérants, ainsi que le formulaire de demande font office de protocole d'entente, dans le cadre de la demande financière au Pacte rural, s'agissant d'un projet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- D'autoriser le préfet et/ou le directeur général à signer les documents requis dans le cadre de ce financement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG100

**PMVRMF Volet 2 (2011-2012) – Autorisation d'extension du projet « Aménagement de trois chalets locatifs au lac Pythonga » de l'Association de la réserve Pontiac inc.**

**Considérant** la résolution 2011-R-AG301 du 20 septembre 2011 qui octroya une subvention d'un montant de 46 749 \$ sur un coût total d'environ 51 949,31 \$ au projet susmentionné dans le cadre de l'appel de projets 2011-2012 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

**Considérant** la demande de report du projet au printemps 2012;

**Considérant** la date tardive dudit appel de projets en 2011;

**Considérant que** les trois chalets ont d'ores et déjà été déménagés conformément au projet présenté;

**Considérant** l'impossibilité de réaliser certains travaux durant la saison hivernale;

**Considérant** le délai nécessaire pour réaliser les travaux de finition des trois chalets locatifs;

**Considérant** la recommandation du Comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 1er mars 2012 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu :

- D'autoriser l'Association de la réserve Pontiac inc. à terminer son projet susnommé dans les plus brefs délais et à produire son rapport final dès la fin des travaux et au plus tard le 17 août 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



2012-R-AG101

**PMVRMF Volet 2 (2011-2012) – Autorisation d'extension du projet « Relocalisation d'une portion de sentier de motoneige dans la Vallée-de-la-Gatineau » de l'Association régionale de motoneigistes de la Haute-Gatineau, Les Ours bancs inc.**

**Considérant** la résolution 2011-R-AG301 du 20 septembre 2011 qui octroya une subvention d'un montant de 101 497 \$ sur un coût total d'environ 112 774 \$ au projet susmentionné dans le cadre de l'appel de projets 2011-2012 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

**Considérant** la demande de report du projet au 30 septembre 2012;

**Considérant** la date tardive dudit appel de projets en 2011;

**Considérant** l'impondérable auquel le promoteur a dû faire face en septembre 2011 à la suite du vol d'un pont sur la rivière Serpent;

**Considérant** la résolution 2011-R-AG380 du 23 novembre 2011 à ce sujet;

**Considérant** que le promoteur a trouvé d'autres fonds pour pallier ce problème, mais qu'il n'a toutefois pas été en mesure de consacrer encore son énergie sur le projet initial du fait de cette urgence;

**Considérant** l'impossibilité de réaliser les travaux de sentier durant la saison hivernale;

**Considérant** les délais supplémentaires prévisibles du fait de la période de fraie des poissons;

**Considérant** aussi les impératifs administratifs du Programme pour les gestionnaires délégués qui limitent au 17 août 2012 les extensions dans le cadre de l'appel de projets 2011-2012;

**Considérant** la recommandation du Comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 1er mars 2012 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu :

- D'autoriser l'Association régionale de motoneigistes de la Haute-Gatineau, Les Ours blancs inc. à terminer son projet susnommé dans les plus brefs délais et à produire son rapport final dès la fin des travaux et au plus tard le 17 août 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG102

**PMVRMF Volet 2 (2011-2012) – Autorisation d'extension du projet « Potentialité de bleuets dans la Vallée-de-la-Gatineau » du Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais**

**Considérant** la résolution 2011-R-AG301 du 20 septembre 2011 qui octroya une subvention d'un montant de 20 000 \$ sur un coût total d'environ 45 034 \$ au projet susmentionné dans le cadre de l'appel de projets 2011-2012 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

**Considérant** la demande de report du projet à l'été 2012;

**Considérant** la date tardive dudit appel de projets en 2011;

**Considérant** l'impossibilité de réaliser certains travaux durant la saison hivernale;

**Considérant** la réunion du financement pour le projet global;

**Considérant** le lancement de la phase 1 du projet, objet du présent financement, au mois de mars 2012 du fait de températures plus propices;

**Considérant** la recommandation du Comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité issue de sa rencontre de travail du 1er mars 2012 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu :

- D'autoriser le Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais à terminer son projet susnommé dans les plus brefs délais et à produire son rapport final dès la fin des travaux et au plus tard le 17 août 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG103

**Abrogation de la résolution 2011-R-AG180 et modification de la résolution 2011-R-AG181 – Complément d'établissement – Monsieur Normand Pellerin**

---

**Considérant** que Monsieur Normand Pellerin demande un complément d'établissement sur le lot 24, rang B, canton Dorion, pour l'installation d'une fosse septique puisque la configuration actuelle (falaise) de son terrain rend impossible l'installation sur le terrain actuel;

**Considérant** qu'en octobre 2006 l'autre voisin du lot 24, rang B, canton Dorion, monsieur Robert Gamble, a aussi fait une demande de complément d'établissement;

**Considérant** les résolutions 2011-R-AG180 et 2011-R-AG181 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau recommandant la vente du lot 24, rang B, canton Dorion séparé également entre les deux voisins;

**Considérant** que le 26 janvier 2012, monsieur Robert Gamble s'est désisté de son intention d'acheter la moitié du lot 24, rang B;

**Considérant** la recommandation du comité multiressources en date du 27 février 2012.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Ota Hora et appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin que la MRC Vallée-de-la-Gatineau abroge la résolution numéro 2011-R-AG180 et modifie la résolution numéro 2011-R-AG181 afin de vendre la totalité du lot 24, rang B, canton de Dorion, d'une superficie de 2 751.88 mètres carrés, à Monsieur Normand Pellerin pour la somme de 14 900 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG104

**Gala de Loisir Sport Outaouais – Commandite pour « Entraîneur national de l'année » et délégation de deux représentants de la MRC et délégation de deux représentants de la MRC**

---

**Considérant** la tenue de la 22<sup>e</sup> édition du Gala de Loisir sport Outaouais le 6 juin 2012;

**Considérant** l'importance de cet événement pour la promotion et la reconnaissance du sport, des athlètes, des entraîneurs, des bénévoles, et des organismes sportifs dans l'Outaouais;

**Considérant** l'envergure régionale de cet événement;

**Considérant** la possibilité pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'être commanditaire-présentateur d'une catégorie parmi une quinzaine de celles-ci;

**Considérant** la disponibilité de la catégorie « Entraîneur national de l'année ».

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu :

- que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau soit commanditaire-présentateur pour la catégorie « Entraîneur national de l'année » pour un montant de 500 \$ lors de la 22<sup>e</sup> édition du Gala de Loisir sport Outaouais qui se tiendra le 6 juin 2012;
- que monsieur le conseiller Neil Gagnon ou à titre de substitut, monsieur le conseiller Denis Charron et madame Jennifer Nolan, coordonnatrice en loisirs, soient délégués comme représentants pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à cet événement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG105

**Renouvellement des ententes de versement d'aide financière à Tourisme-Vallée-de-la-Gatineau en contrepartie de services de gestion du parc régional linéaire et du parc régional projeté du Pont-de-Pierre**

---

**Considérant** que, la MRC se doit continuer, en assumant sa responsabilité civile, à entretenir et à surveiller les infrastructures aménagées par elle ;

**Considérant** que l'organisme Tourisme Vallée-de-la-Gatineau (TVG) a été l'exploitante et la chargée des opérations d'entretien du parc régional linéaire (Véloroute des Draveurs) et du site du parc régional projeté du Pont-de-Pierre en 2011 à la satisfaction des membres du conseil, mais que ces ententes sont à échéance et doivent être renouvelées;

**Considérant** que TVG est un organisme à but non lucratif visé par le sous-paragraphe 2.1 l'article 938 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) et par l'article 119 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1).

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau confie à nouveau en 2012, l'entretien et la surveillance du site du Pont de Pierre et du parc régional linéaire pour une nouvelle période triennale 2012-2015 aux mêmes conditions générales d'exécution et moyennant le versement, à cet organisme, d'une aide financière équivalente à celle précédemment consentie au même effet, sujette à indexation et avec les changements nécessaires là où le contexte l'exige et autorise le préfet et le directeur général à signer et conclure telle entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2012-R-AG106

#### **MTQ – Transport des poids lourds**

---

**Considérant** que le gouvernement du Québec s'apprête à adopter un nouveau règlement sur les normes de transport qui permettra aux camionneurs de transporter des charges plus lourdes;

**Considérant** que plus de 25 180 permis de transport hors normes émis par le ministère des Transports sont présentement valides;

**Considérant** que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a délivré, l'an dernier, 8 244 permis de surcharge, en hausse de 8,3 % sur le volume émis en 2010;

**Considérant** que ces permis autorisent les camionneurs à transporter des charges plus lourdes ou surdimensionnées et indivisibles. Par exemple, des éoliennes ou des poutres pour construire des ponts;

**Considérant** qu'ils autorisent aussi des véhicules en raison de leurs dimensions ou de leur poids, comme des camions utilisés pour creuser des puits artésiens;

**Considérant** qu'en 2010, le MTQ et la SAAQ avaient émis un total 20 912 permis de charges hors normes;

**Considérant** que le règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules lourds n'a pas été modifié depuis 1998 et a grand besoin d'être mis à jour;

**Considérant** que le règlement soutient l'Association du camionnage du Québec (ACQ);

**Considérant** le ministère des Transports confirme que le nouveau règlement sera adopté d'ici la fin de l'année 2012;

**Considérant** que l'Ontario a modifié son règlement l'an dernier, créant un écart important entre les deux provinces;

**Considérant** que des camions transporteront par centaines, des charges plus lourdes qui risquent d'accélérer l'usure du réseau routier québécois.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau :

- S'oppose à l'adoption de ce règlement qui risquerait d'accélérer de façon significative la dégradation du réseau routier;
- Transmettre copie de cette résolution aux MRC du Québec aux fins d'appui;
- Transmettre copie de cette résolution au ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **Note au procès-verbal – Compostelle – Société québécoise du cancer – Appui à Michel Riel**

---

Monsieur le préfet Pierre Rondeau fait part aux membres du conseil que monsieur Michel Riel, journaliste à la radio communautaire CHGA a été approché par la Société québécoise du cancer afin de participer à la levée de fonds « Compostelle ». Il souhaite la meilleure des chances à Monsieur Riel pour ce beau projet.

**Note au procès-verbal – Dépôt du rapport annuel du Centre local de développement**

---

Monsieur le préfet Pierre Rondeau mentionne qu'une copie du rapport annuel du Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau a été remise à chacun des membres du conseil et les invite à en prendre connaissance.

**Note au procès-verbal – Dépôt du Cahier des Loisirs – Printemps-Été 2012**

---

Monsieur le préfet informe les membres du conseil que le Cahier des Loisirs – Printemps-Été 2012 est maintenant disponible sur le site internet de la MRC, dans les municipalités ainsi que dans divers points de services du territoire de la MRC.

2012-R-AG107

**Clôture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu de clore la présente séance à 19 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Pierre Rondeau**  
Préfet

---

**Caroline Pétrin**  
Secrétaire-trésorière adjointe